

SNCF MOBILITES - GARES & CONNEXIONS
DIRECTION DU DEVELOPEMENT ET DES PROJETS
16 AVENUE D'IVRY
75013 PARIS

A l'attention de Mme SAMMARCELLI

Paris, le 9 avril 2019

Immeuble sis 177 rue du Fg Saint Denis à Paris 10^{ème}
Vos réf. : Paris Nord 2024

Madame,

Dans le cadre du projet de transformation de la gare de Paris Nord à l'horizon 2024, vous nous avez informés de la nécessité d'acquérir, en vue de sa démolition, l'immeuble nous appartenant situé au 177 et 177 bis rue du Faubourg Saint Denis à Paris 10^{ème}, aux fins d'élargir l'accès à l'écostation bus, et rendre le Terminal Départs plus visible depuis le quartier environnant.

Nous vous confirmons notre accord pour la cession dudit immeuble à votre profit au prix de [REDACTED], sous réserve de :

- Validation du principe et des modalités de cession par le Conseil d'Administration d'ICF NOVEDIS qui se réunit le 24 avril 2019.
- Validation par le Comité des Engagements de SNCF MOBILITES
- De confirmation par la production des études techniques nécessaires de la faisabilité de la démolition tout en préservant les ouvrages mitoyens non démolis et restant la propriété d'ICF NOVEDIS situés sur la parcelle cadastrale AC n° 16 (n°179 – 179 bis – 179 ter – 183)
- Réalisation de la division foncière

Etant convenu que l'ensemble des frais de réalisation des études, diagnostics (hors diagnostics avant-vente réglementairement à la charge du vendeur), relevés de géomètre, division foncière, resteront à la charge exclusive de l'acquéreur.

L'immeuble étant actuellement loué ou occupé à usage d'habitation et de bureaux, les conditions de libération de l'immeuble seront précisées aux termes d'un protocole d'accord.

La signature de la vente devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2019, sauf accord des parties pour décaler la signature [REDACTED]

Veuillez croire, Madame, à l'expression de ma parfaite considération.

CAROLE GAUTHIER
Directrice générale ICF NOVEDIS

